



COLLOQUE

La place de l'eau et de l'environnement dans l'expertise administrative

Tribunal administratif de Poitiers

Vendredi 28 juin 2024

L'environnement et le droit de l'environnement

- ▶ Thierry LESUR, ingénieur sciences et technologies de l'eau. Expert près la CA de Pau et la CAA de Bordeaux

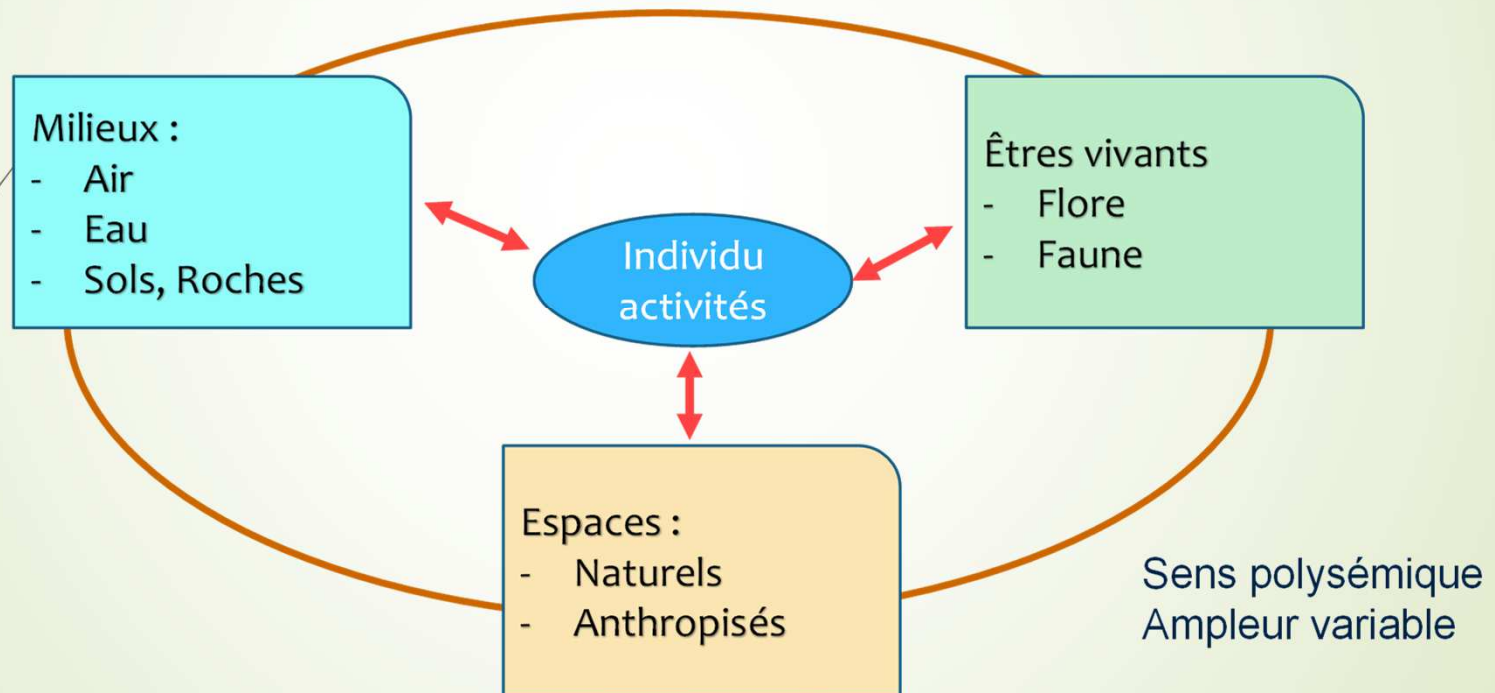


1. Environnement et écologie ? Définitions
2. L'élaboration du droit de l'environnement - Chronologie
3. Le code de l'environnement et les autres textes, facteurs de complexité
4. L'intervention de l'expert

1. Environnement et écologie ? Définitions

Environnement :

- Notre voisinage, ce qui nous entoure
- Ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu (ou une collectivité) et qui interagissent avec lui (et entre eux)



1. Environnement et écologie ? - Définitions

Ecologie :

- Science de l'étude des milieux et espèces constituant l'environnement et des interactions entre eux
- Doctrine visant à un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de ce dernier.

2. Le droit de l'environnement, un lente mise en œuvre puis une accélération récente et une plus grande globalisation

- 1346 Ordonnance de Brusnoy
- 1669 : Ordonnance eaux et forêts - approche patrimoniale
- 19^{ème} début 20^{ème} siècles : vision « sanitariste »
 - Décret 26 mars 1852 : tout à l'égout obligatoire à Paris
 - Loi Martel 15 février 1902 : interdiction de jeter des carcasses dans les cavités
- Jusqu'en 1960: retour de la vision patrimoniale
 - Loi du 2 mai 1930 : sites classés
 - Loi du 22 juillet 1960 : parcs nationaux
- À partir de 1960 : prise en compte des milieux
 - Loi du 16 décembre 1964 sur l'eau (lutte contre la pollution, Agences de l'eau)

- A partir de 1970 : prise de conscience globale, naissance de l'écologie politique, prégnance de l'Europe
 - 1971 : création du ministère de l'environnement
 - 1972 : 1^{er} sommet de la Terre, PNUE
 - Loi 10 juillet 1976 : protection de la nature
 - 19 juillet 1976 : réglementation ICPE
 - 1979 : directive européenne « Oiseaux ». Futur réseau Natura 2000
 - 1982 : directive SEVESO 1
 - 1983 : enquêtes publiques (Loi Bouchardeau)
 - 1984 – 1986 : Lois pêche, montagne, littoral
 - 1990 : création de l'ADEME
 - Loi du 3 janvier 1992 : 2^{ème} Loi sur l'eau – eau patrimoine commun de la Nation - SDAGE/SAGE, IOTA, procédures
 - 1992 : Directive Natura 2000
 - 1993- 1996 : Loi Paysage, Loi Barnier, Loi LAURE (pollution de l'air)

- **2000 : Création du code de l'environnement** (Ordonnance du 18 septembre 2000)
- 2004 : Loi sur la sécurité civile (risques naturels et technologiques)
- **2005 : Charte de l'environnement** (principe de précaution)
- 2006 : Loi LEMA (objectifs de qualité des eaux issue - DCE 2000). 3^{ème} Loi sur l'eau
- 2009-2010 : Lois Grenelle I (principes) et II (application)
- 2015 : Loi transition énergétique (LTECV)
- Loi du 8 août 2016 : biodiversité, préjudice écologique
- 2016 : Accord de Paris sur le climat (limitation 1,5 °C)
- 2018 : Loi EGALIM (régulation usage phytosanitaires)
- 2020 : Création de l'OFB
- 2021 : Loi climat résilience (↘ émissions CO2, ZAN, délit d'écocide)
- 2023 : Lois industrie verte, développement ENR, nouvelles installations nucléaires)

3. Le code de l'environnement : une position particulière, un cadre étoffé mais disparate

44 codes sur 78 abordent la question environnementale

Contenu simplifié du code de l'environnement (les 7 livres) :

I. Dispositions communes :

- Principes (participation du public)
- Institutions (autorité environnementale, ADEME, OFB, associations, collectivités, ...)
- Sanctions

II. Milieux :

- Eau et milieux aquatiques (planification, Agences de l'eau, régimes administratifs)
- Air et atmosphère (planification, prévention pollutions)
- Sol et sous-sol (Livre V)

III. Espaces naturels :

- Littoral
- Parcs et réserves
- Sites (classements)
- Paysages
- Accès à la nature
- Continuités écologiques (trames)

3. Le code de l'environnement : une position particulière, un cadre étoffé mais disparate

IV. Patrimoine naturel :

- Protection (Natura 2000)
- Chasse
- Pêche en eau douce et ressources piscicoles

V. Prévention des pollutions risques et nuisances

- installations classées (ICPE)
- Produits (chimiques, Règlement REACH)
- OGM (végétaux)
- Déchets
- Ouvrages et installations particuliers (études de dangers, canalisations, sites et sols pollués, produits et équipements)
- Prévention des risques naturels (inondations)
- Prévention des pollutions sonores
- Protection du cadre de vie (affichage publicitaire)
- Sécurité nucléaire (ASN et IRSN)

VI. Dispositions applicables aux collectivités d'outre mer et TAAF

VII. Protection de l'environnement en antarctique (traité de Washington)

3. Autres dispositions :

- Préjudice écologique (1246 et s. code civil)
 - Principe de réparation (atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'homme de l'environnement)
 - Réparation ouverte à toute personne ayant qualité et intérêt à agir (État, OFB, Collectivités, Ets publics, associations agréées pour la protection de l'environnement, ...)
 - Réparation prioritaire en nature, lorsque possible
- Délit d'écocide (L.231-3 CE)
 - Commission intentionnelle d'une violation d'une obligation réglementaire ayant des effets graves et durables (plus de 7 ans)
 - Abandon de déchets générant des atteintes graves et durables (plus de 7 ans)

3. Facteurs de complexité

- Nombreuses interférences inter codes et intra code de l'environnement
- Institutions nombreuses - Exemple de la gestion de l'eau:
 - o National : 7 ministères
 - o Local : au moins 7 niveaux:
 - Agences de l'eau
 - Etablissements territoriaux publics de bassin
 - Compagnies d'aménagement
 - Services déconcentrés de l'Etat : régional (ARS) dept (DDTM)
 - Conseils départementaux (SATESE)
 - EPCI (Métropoles, Ctés d'Agglo, de communes, Syndicats)
 - Communes

4. L'intervention de l'expert

Atteintes à l'environnement ⇒ implication sociétale

- Au pénal : services très organisés avec expertise interne, Police de l'environnement (OFB, Gendarmerie, DDTM, fédérations de pêche). Intervention de l'expert sur des spécialités très pointues (acoustique, toxicologie, dysfonctionnement industriel, ...)
- A l'administratif : interventions plus courantes (rejets industriels et domestiques, prélèvements d'eau,) dans le cadre de contentieux entre industriels, collectivités et l'Etat, en particulier sur le régime des autorisations
- Au civil : intervention dans le cadre de conflits de voisinage (pollution, usage de phytosanitaires, ...). Sommes-nous dans le cadre d'un préjudice écologique ?

